
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 11 OCT 2017

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 175929 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi et d'une visite médicale d'incorporation, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique à l'issue des épreuves sportives du **concours direct de recrutement de cinq (05) élèves Inspecteurs Divisionnaires des Douanes, session 2017.**

Ce sont :

INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES DOUANES

ADMISSIBLES

N°Ordre	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	BATIONO EVARISTE RODRIGUE	02216	B8085391	12/03/87
2	BELEM BOUREIMA	01491	B2312446	15/10/88
3	KIMA IGNACE	01014	B2826068	31/12/89
4	NOMBRE ZIDABOU	00403	B3440505	15/04/82
5	PORGO SAIDOU	01700	B8959738	31/12/85
6	SIMPORE RIMPANGA WILFRIED	01737	B0839416	12/10/88
7	THIOMBIANO TOUGLIHANI OLIVIER	00568	B2504161	26/12/90
8	TRAORE SAN SOUNGALO	01123	B0795780	08/07/82
9	YAMEOGO PASCAL	140011	B2304893	31/12/88
10	ZONGO KISWENDSIDA ROMARIC WILSONNE	00319	B2319645	08/09/90

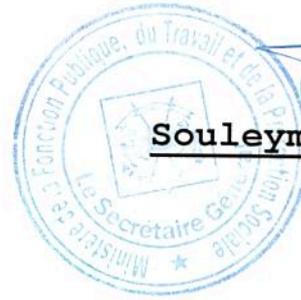
Arrêté la présente liste à 10 admissibles.

Par ailleurs, les candidats admissibles sont informés que la visite médicale d'incorporation se déroulera dans le centre unique de Ouagadougou à partir du jeudi 26 octobre 2017 à 06 heures au Camp Général Aboubacar Sangoulé Lamizana sis à Gounghin.

Ils devront se présenter à jeun munis de leur Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servie au dépôt du dossier de candidature et du récépissé d'inscription.

INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES DOUANES

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Souleymane LENGANE